



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2023, le 27 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

2023_06 – Herry : Facture colis des aînés 2021(distribués en 2022)

Madame La Maire donne lecture de l'état pour les frais de rachat des colis des aînés auprès de la commune d'Herry.

	COLIS SOLO 1 PERSONNE	COLIS DUO 2 PERSONNES
TARIF	19.00 €	25.00 €
QTE DISPO HERRY	47 colis	25 colis
A PAYER A HERRY	47X19 = 893.00 €	25 X 25 = 625.00 €
TOTAL	1518.00 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **autorise** Madame La Maire à mandater somme de 1 518.00 € en paiement des colis des aînés repris à la commune d'Herry.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 Janvier 2023
La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 01/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 01/02/2023